

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 6/04/2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Marc BOUCHÉ
M. Jean-Marie HAUMESSER
Mme Christelle LEHRY arrivée au point 4
M. Marc MISBACH
Mme Karin KEMPF
Mme Brigitte OBRECHT
M. Manuel SCHULLER
M. Marc FRIEH
Mme Elisabeth WOELFFLE
Mme Sonia RITZENTHALER
Mme Caroline WENDLING
Mme Virginie KREMPP

Étaient excusés :

M. Serge BASS qui a donné procuration à M. Marc FRIEH
M. Yann DIBLING qui a donné procuration à M. Jean-Marie HAUMESSER
M. Christophe ELCHINGER qui a donné procuration à M. Marc BOUCHÉ

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 (DEL-04-2023-01)
- 3) Informations du Maire
- 4) Compte administratif 2022 (DEL-04-2023-02)
- 5) Compte de gestion 2022 (DEL-04-2023-03)
- 6) Affectation du résultat 2022 (DEL-04-2023-04)
- 7) Subventions de fonctionnement 2023 (DEL-04-2023-05)
- 8) Vote des taux de fiscalité (DEL-04-2023-06)
- 9) Budget primitif 2023 (DEL-04-2023-07)
- 10) Contrat énergie territoire (DEL-04-2023-08)
- 11) Exercices de gestion de crise au profit des communes et des EPCI
- 12) Réunions et Commissions
- 13) Divers

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Virginie KREMPP est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée d'Aurélié GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 (DEL-04-2023-01)

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Informations du Maire

Décisions d'urbanisme

Rapporteur M. Marc Misbach :

Opposition au permis de construire de M. Gérard MONNET au 2 rue des Saules pour l'édification d'un carport comportant une partie fermée pour du stockage

Non opposition à la déclaration préalable déposée par Mme Muriel AMBIEHL pour l'aménagement de combles avec création d'ouvertures, au 42 rue Principale.

Non opposition à la déclaration préalable déposée par SARL LA MAISON DES ENERGIES pour la pose de 16 panneaux photovoltaïques, chez M. KALTENBACH au 6 rue des Clefs.

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Jean ROSADO pour la pose de panneaux photovoltaïques au 31 rue du Lieutenant Dobler.

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Alexis BRICKERT pour des travaux de ravalement de façade, la pose d'un abri de jardin et la suppression de volets battants avec installation de volets roulants au 27 rue des Serruriers

Non opposition à la déclaration préalable déposée par Mme Brigitte OBRECHT pour la démolition partielle d'un muret de clôture au 1A rue Principale

Autres informations :

Le conseil municipal de Bischwihr a retiré la délibération dans laquelle il indiquait que la commune souhaitait quitter certaines des compétences transférées au Pôle Ried Brun.

Le site internet sera diffusé une semaine avant la formation Wordpress. Cette dernière aura lieu le 4 mai.

4) Compte administratif 2022 (DEL-04-2023-02)

En préambule, M. le Maire fait un point sur l'évolution de la dette communale.

Pour rappel, la comptabilité publique est régie par une nomenclature budgétaire et comptable. Dans un souci d'harmonisation et de simplification la nomenclature M14 a été remplacée par la M57 abrégée à partir du 1^{er} janvier 2022. Il s'avère que cette nomenclature est trop simplifiée. Ainsi, à titre d'exemple, en dépenses de fonctionnement, on retrouve dans un même article, les dépenses liées à l'eau, l'électricité, le gaz et les produits type peinture.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Le conseil municipal a donc décidé, pour une meilleure lisibilité, de passer à la nomenclature M57 détaillée au 1^{er} janvier 2023.

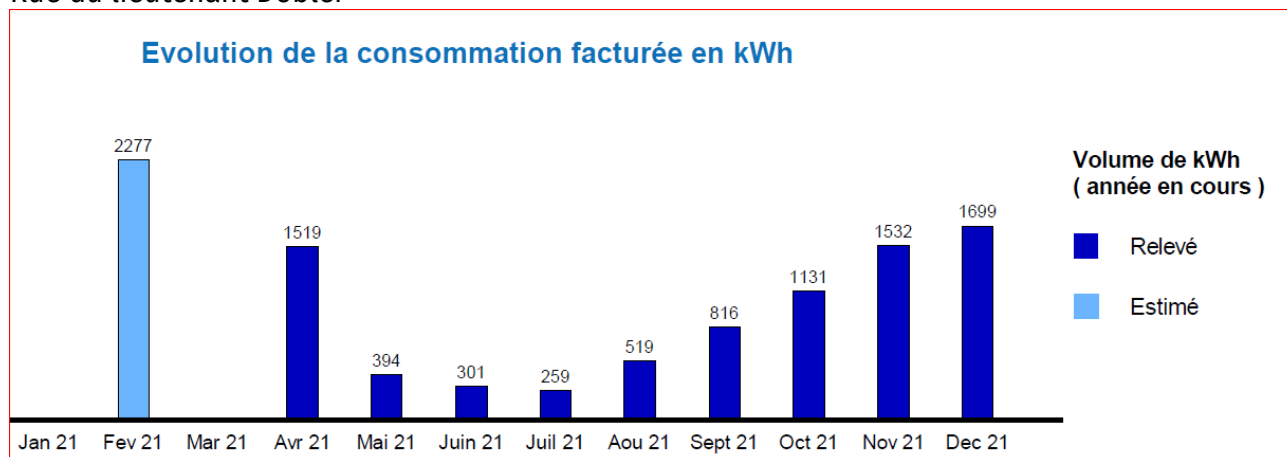
L'analyse du compte administratif 2022 et la réalisation de propositions budgétaires 2023 en séance du 27 mars 2023 n'ont de ce fait pas été des plus aisées.

Les éléments marquants :

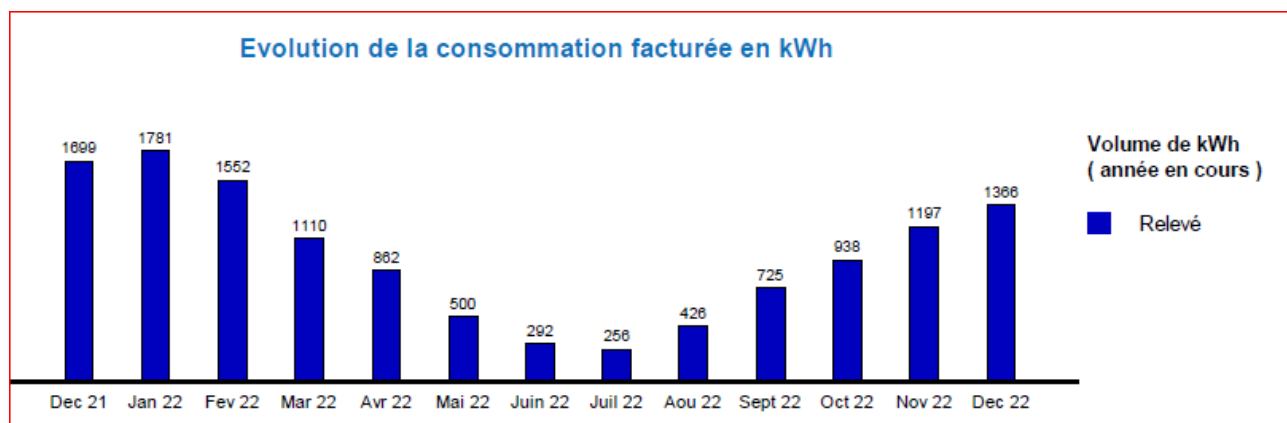
Dépenses de fonctionnement

- augmentation de 53% des frais de gaz par rapport à 2021. Cela peut s'expliquer par le fait que 2021 était encore une « année covid »
- les dépenses de carburant ont doublé de 2021 à 2022
- les frais de maintenance qui correspondent à l'entretien de l'ascenseur, la borne, au parc informatique et aux copieurs représentent près de 20 000€
- l'éclairage public des rues Principale et lieutenant Dobler est en LED depuis 2022. Un comparatif de consommation sur 2021 et 2022 démontre une baisse. Cette dernière sera accentuée en 2023 grâce à une diminution de l'intensité lumineuse.

Rue du lieutenant Dobler



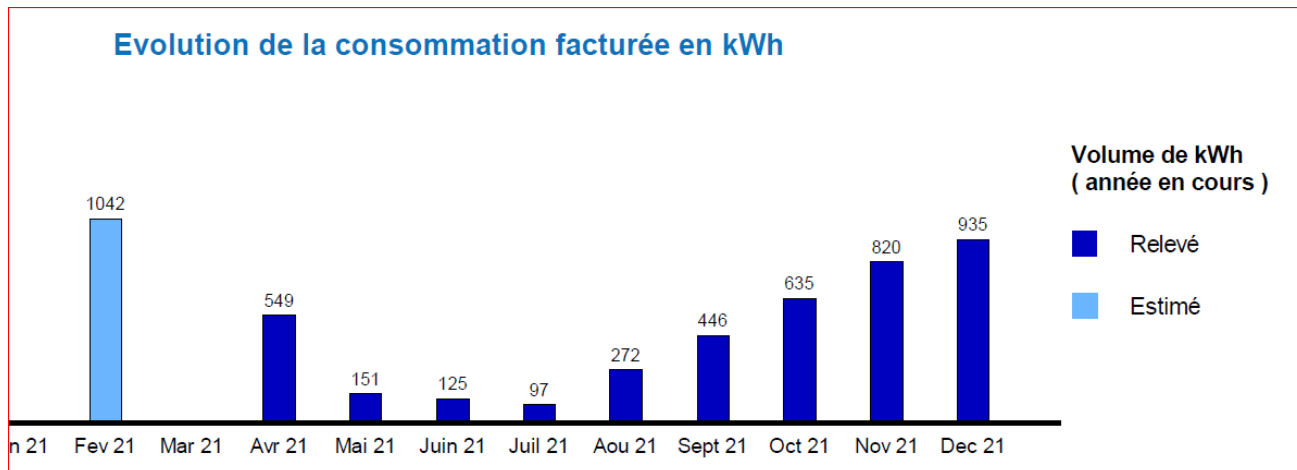
→ 541,34 € (facture décembre 2021)



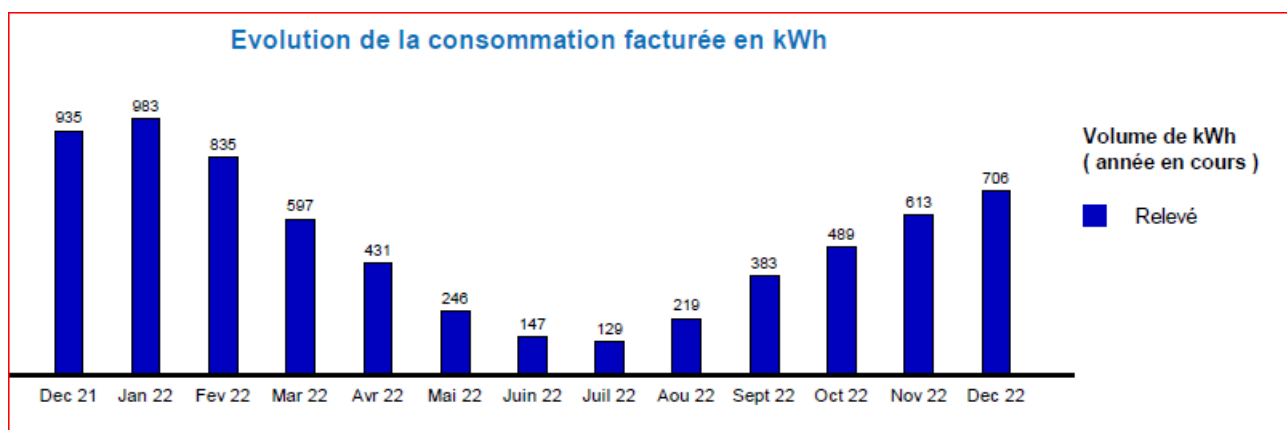
→ 429,79 € (facture décembre 2022)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

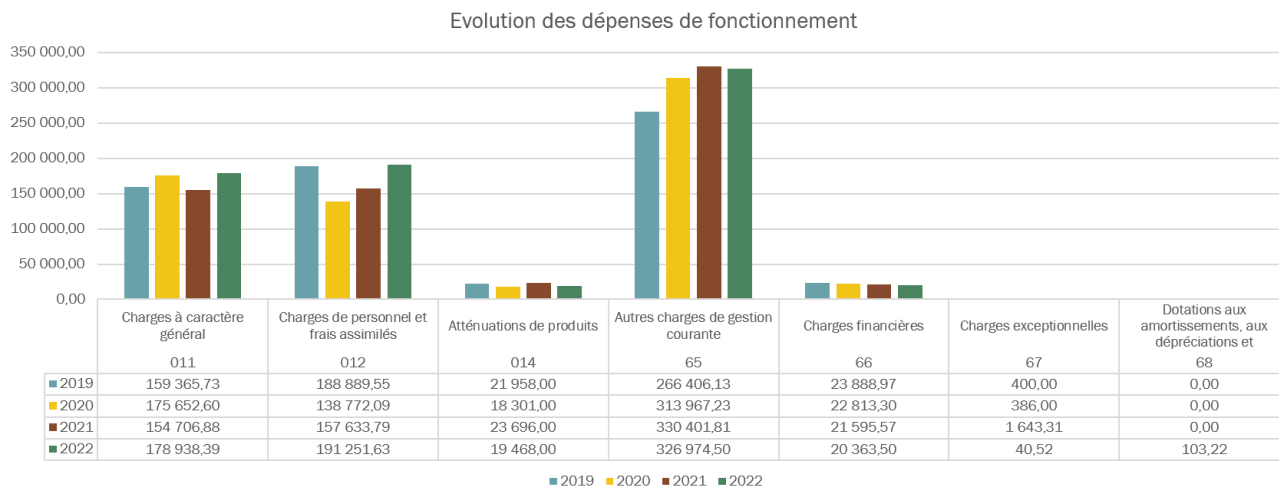
Rue principale



→ 288,77€ (facture décembre 2021)



→ 232,20 € (facture décembre 2022)

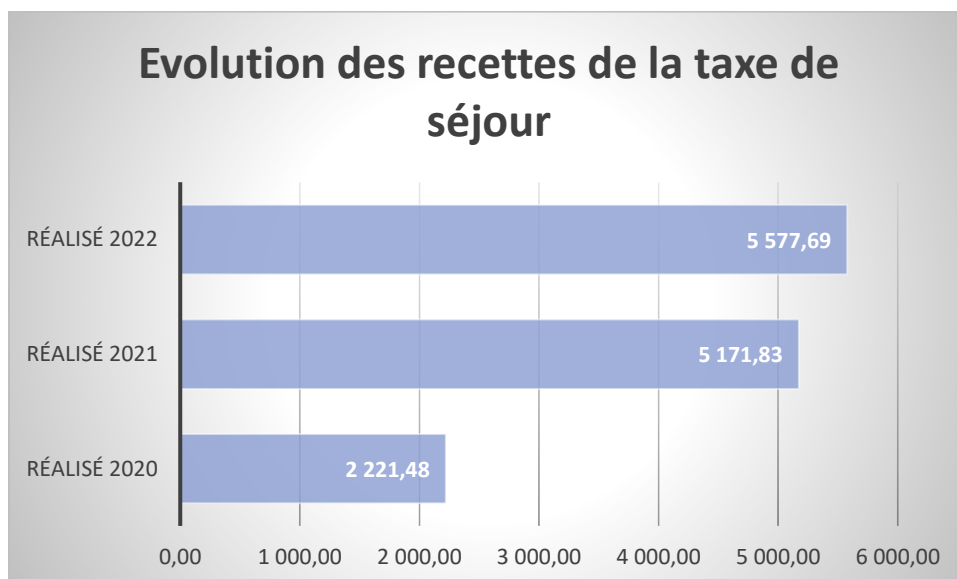
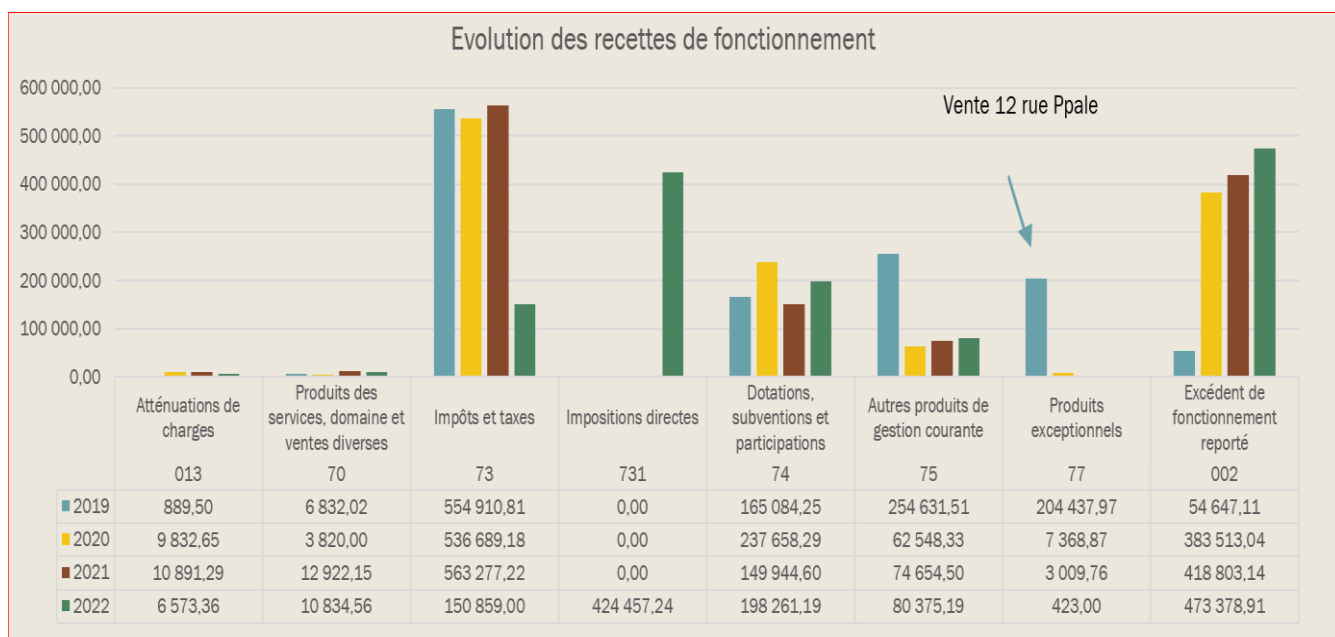


**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Les recettes de fonctionnement :

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2022	
Remboursement absence personnel	6 073,36 €
Renouvellement concession cimetière	2 370,00 €
Droit de stationnement et diverses occupations	4 371,03 €
Loyers chasse	2 524,87 €
MAD Prudhomme	159,17 €
Remboursement frais chauffage	1 250,32 €
Impôts locaux	373 766,00 €
Taxe Pylones	15 993,00 €
TCFE	28 953,55 €
Taxe séjour	5 577,69 €
Attribution compensation Colmar Agglo	130 571,00 €
DGF	93 576,00 €
Dotation solidarité rurale	16 061,00 €
Remboursement subvention MANNE	250,00 €
Fonds de péréquation droit de mutation	46 014,16 €
Fonds de péréquation taxe professionnelle	34 359,23 €
Loyers + baux ruraux	79 433,67 €
Indemnisation sinistres	5 000,00 €
	846 304,05 €

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**



Les dépenses d'investissement :

- acquisition de matériel pour le service technique (souffleuse, débroussailleuse, broyeur, tondeuse ; échafaudage, tronçonneuse,...) pour 16 530€
- rénovation de l'éclairage public rue de Colmar, rue Principale et rue du Lieutenant Dobler pour un total de 59 614,68€
- travaux au niveau de la caserne, les volets de la mairie et le changement des fenêtres pour un total de 123 571,89€.

Les recettes d'investissement :

- participation de Territoire Energie Alsace pour le changement des luminaires : 15.164,80€

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

- la subvention Territoire Energies Alsace : 7 775€
- le versement du FCTVA de 2021 pour 24 408,21€
- l'encaissement de la taxe d'aménagement de 39 924,20€

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Sous la Présidence de M. Jean-Marie HAUMESSER, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, à la l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2022.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	847 560,40	Dépenses	495 398,46
Recettes	941 744,18	Recettes	316 181,12
Résultat 2022	94 183,78	Résultat 2022	-179 217,34
Résultat reporté 2021	473 378,91	Résultat reporté 2021	
Excédent cumulé 2022	567 562,69	Besoin de financement 2022	-179 217,34
Excédent global de clôture		388 345,35	

Les restes à réaliser correspondent à des recettes d'investissement (remboursement des travaux de la caserne et la subvention ADVENIR pour la borne) : 30 245,00€

Besoin de financement corrigé des RAR : -148 972,34

5) Compte de gestion 2022 (DEL-04-2023-03)

La commission des finances a constaté la concordance des résultats 2022 présentés par le Comptable des Finances publiques, avec la comptabilité communale.

Le Conseil municipal l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte gestion 2022.

6) Affectation du résultat 2022 (DEL-04-2023-04)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement 94 183,78
- un excédent reporté de 473 378,91

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 567 562,69

- un déficit d'investissement de 179 217,34
- un excédent des restes à réaliser de 30 245,00

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Soit un besoin de financement de 148 972,34

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	567 562,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	148 972,34
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	418 590,35
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	179 217,34

7) **Subventions de fonctionnement 2023 (DEL-04-2023-05)**

M. Jean-Marie HAUMESSER et Mme Christelle LEHRY ne prennent part ni au débat, ni au vote.

	2023
	Propositions
ACSLME - JEAN-MARIE HAUMESSER	100,00
ADMR	658,50
AMICALE DES DONNEURS DE SANG Irmgard Laurent	100,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100,00
APALIB RESEAU APA	658,50
ARAHM SERVICE CENTRAL	0,00
ASS DES MAIRES ET ADJ DU CANTON	500,00
ASS ECOMUSEE D ALSACE	16,00
ASS GYMNASIQUE VOLONTAIRE Esther Bedo	100,00
ASS MUSIQUE ET CULTURE	16,00
ASS SEPIA	100,00
ASS SPORTIVE ZEHALOIFER - Simone Kauffmann	0,00
ASSOC DE PECHE Richard Feuerbach	100,00
ASSOC ESPOIR	30,00
ASSOCIATION LES SELVERLECKLA Philippe Brand	100,00

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

ASSOCIATIONS REUNIES Christelle Lehry	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU H.R	100,00
MORGHULIS - Alain Kauffmann	100,00
CEN Alsace (anciennement conservatoire des sites)	15,00
DELTA REVIE	200,00
ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA MANNE	1000,00
Espoir Athlétique du Ried Julien Gaff	200,00
FRJM - Bertrand Roser	1000,00
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00
LE THEATRE S'EN MELE Michel Jonas	100,00
Musique orpheon Patrick Kloepfer	2500,00
UNION DEPARTEMENTALE S.P.DU HA	420,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS JC Dumaire	100,00
Tennis de table de Muntzenheim - Franck Thalmann	250,00
DIVERS BENEFICIAIRES	6236,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	15000,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste des subventions proposées pour 2023 qui s'élèvent à 15 000 €.

8) Vote des taux de fiscalité (DEL-04-2023-06)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

La commune de Muntzenheim compte de plus en plus d'hébergement à visée touristique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie et non bâties ; de porter à 20% le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taxe d'habitation : 20 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

9) **Budget primitif 2023 (DEL-04-2023-07)**

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux budgets et comptes,

Vu la présentation des orientations budgétaires d'investissement lors de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2023

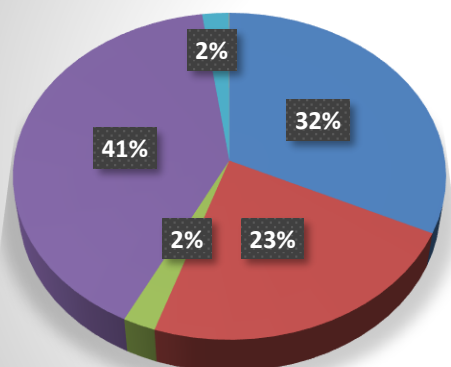
Vu la réunion de la commission des finances le 27 mars 2023 au cours de laquelle M. le maire a fait une présentation détaillée du compte administratif 2022 et des propositions budgétaires 2023.

Les documents détaillés relatifs à l'élaboration des propositions budgétaires ont été transmis avant la réunion à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire rappelle qu'au niveau des dépenses de fonctionnement il faut prévoir une hausse des dépenses liées à l'énergie.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et

La liste des dépenses d'investissement est la suivante :

Article	Désignation	Montant
2152	Nid de cigogne	3 360,00 €
	Sol salle conseil	1 612,80 €
	Sol réserve salle conseil	648,00 €
	Cage d'escalier	2 206,00 €
	Créaferm- fenêtres et porte Mairie	8 616,00 €
	Porte avant mairie	5 000,00 €
21311	Total MAIRIE	18 082,80 €
202	Modification PLU	7 236,00 €
2041511	SIG (Système d'Information Géographique) Topo avec CA	7 000,00 €
21568	Travaux de mise aux normes protection incendie devis CDE	8 778,00 €
21838	Ecran	280,00 €
21318	Participation frais de branchement ass hangar (facture Colmar A)	2 488,00 €
	3ème Tranche EP	29 358,00 €
	EP rue du Sohleweg	1 710,00 €
	Diminution intensité LED	3 252,00 €
21538	Total Eclairage publique	34 320,00 €
21321	Changement fenêtres Appartements Caserne	23 388,00 €
21315	Créaferm fenêtres Caserne	8 580,00 €
	Total travaux Caserne	31 968,00 €
21318	Volets Salle MM	1 860,00 €
	Travaux sanitaire pour création de 2 logements	10 389,01 €
	Travaux chauffage pour création de 2 logements	24 792,50 €
	Travaux d'électricité	9 513,37 €
21328	Total PRESBYTERE	44 694,88 €
21841	Tables et chaises école	3 100,00 €
	2 ordinateurs portable I5	1 740,00 €
	extension garantie	238,00 €
	licence microsoft	262,80 €
	1 tour d'ordinateur I3 ?	1 000,00 €
	Vidéo projecteur à chiffrer	1 000,00 €
21831	Informatique école	4 240,80 €
2152	Bacs à fleurs pour sécurisation rue Dobler	8 000,00 €
2152	Bancs	2 000,00 €
2151	Projet aménagement Bosquets	400 000,00 €
21	Achat et installation borne	11 000,00 €
	Raccordement	2 000,00 €
	Total Borne	13 000,00 €
TOTAL		580 408,48 €

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Le budget est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 292,50 k€	Contributions directes : 569,56 k€	Dépenses d'équipement : 624,52 k€	Subventions : 239,48 k€
Charges de personnel : 199,84 k€			Dotations, fonds et réserves: 258,97 k€
Subventions et participations : 295,81 k€	Dotations et participations : 186,92 k€		Autre : 244,90 k€
Autre : 152,28 k€	Excédent antérieur : 418,59 k€	Dettes : 44,84 k€	
Epargne brute : 386,52 k€		Déficit antérieur : 179,22 k€	Epargne brute : 386,52 k€
	Autre : 131,87 k€	Autre : 107,31 k€	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2023 comme suit :

En fonctionnement 1 306 934,55 en dépenses et en recettes

En investissement 955 886,35 en dépenses et 1 079 641,35 en recettes

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

10) Contrat énergie territoire (DEL-04-2023-08)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;

Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement et écologie : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;

Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.

Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;

Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,

La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,

La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

11) Exercices de gestion de crise au profit des communes et des EPCI

L'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) organise avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des outre-mer une série d'exercices de gestion de crise "clef en main" à destination des communes et des intercommunalités.

Ces exercices auront lieu en mai / juin 2023 et seront ouverts gratuitement à toutes les communes et intercommunalités qui le souhaitent. Ils porteront sur différentes

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

thématiques de risques que vous pourrez choisir. Ces exercices "sur table", d'une durée de 2h, seront destinés à éprouver vos capacités de réaction et de préparation face à des événements liés à des risques naturels ou technologiques.

L'organisation et l'animation mises en place permettront de faire jouer simultanément plusieurs centaines de collectivités au niveau national.

La participation de la commune validerait notre obligation de mise en œuvre de notre PCS/PICS tous les 5 ans au moins, conformément au code de la sécurité intérieure (art. L731-3 et L731-4) et au décret n°2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Le conseil municipal est favorable à la participation de la commune aux exercices de gestion de crise.

12) Réunions et Commissions

Conseil des aînés du 27 mars

Rapporteur : Mme Christelle LEHRY

L'application "premiers secours" téléchargeable sur Play-Store a fait l'objet d'un petit article dans les DN et l'Alsace à l'initiative de M. Jean-Luc SITTLER. A faire de même dans le prochain Muntz ainsi que pour l'application "My Thérapie" signalée dernièrement par Olivier LENNE.

Une rencontre avec le Conseil des Sages de Colmar ainsi qu'une rencontre avec le Conseil des Sages de Fortschwihr sont à prévoir.

Les autres sujets :

- Poursuite des discussions pour la mise en place de bancs supplémentaires dans le village.
- Installation de distributeur de sac à crotte aux abords du canal.
- Papi/ Mamie stop pour sécuriser l'école : à voir avec Mr Kauffman.

M. LENNE prend du recul dans le conseil des aînés

Mesdames Gaudry et Abry ont rejoint le conseil.

Réunion urbanisme du mardi 21 mars

Rapporteur : M. Marc Misbach

Permis de construire :

*M Erdinger Gérard – 2, rue du Lt Dobler – création d'une véranda, transformation d'un garage en chambre, ajout box de garage et local technique

Avis favorable

Déclaration préalable :

*M Ott Maxime – 30b, rue de Colmar – construction d'une piscine

Avis Favorable

*M Haberey Claude – 31, rue du Lt Dobler – installation panneaux photovoltaïques

Avis favorable

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Divers : discussion autour de la proposition du futur PLU

- Passer la surface des bâtiments annexes à 15% de la surface des terrains. Ou voir limite max avec M Prat
- Supprimer la limite en nombre des bâtiments annexes
- Refus des tiny house
- Pentes de toits des constructions annexes : 15° mini ou toit plat
- Ajout en zone A : sont autorisés les changements de destination des bâtiments existants à la destination future d'hébergements touristiques, si ces bâtiments ont été identifiés sur les plans du règlement graphique
- zone A P62 : « les garages collectifs de caravanes non couverts et clos »
- chapitre 6.4 : corriger « 1 mètre »
- chapitre 11.4.1.2 : enlever « dallettes et bordurettes ou revêtement différent » - remplacer par « fil pavé ou longrine »
- chapitre 11.4.4 : spécifier un pourcentage d'ajourage
- annexe 2 : remplacer nuisances « phoniques » par « sonores »

Conseil d'école du 14/03

Rapporteur : M. Manuel SCHULLER

Commune représentée par Jean-Marie Haumesser et Manuel Schuller

1° Rentrée 2023-2024

Ouverture d'une 6^{ème} classe à l'élémentaire avec les effectifs suivants :

- PS au moins 20 au jour du conseil d'école
- MS 20 enfants
- GS 32 enfants
- CP 27 enfants
- CE1 23 enfants
- CE2 31 enfants
- CM1 27 enfants
- CM2 27 enfants
- Donc 207 élèves en tout pour 213 en 2023

2° Coopérative scolaire

Participation volontaire des familles augmentée de 15 à 17 euros

Photo scolaire le jeudi 25 mai : 10 euros individuelle, 7 euros la classe et 15 euros les deux
Ecolotri : 375,38 euros ont été récoltés cette année grâce au remplissage des bennes bleues ;
incitation à remplir avec tous les emballages plastic

3° Pédagogie/vie de l'école

- a) Evaluation nationale : niveau bon, le plus souvent largement au-dessus de la moyenne nationale
- b) Evaluation entrée en 6^{ème} : compréhension de l'écrit (seulement 50% de réussite) : les enseignants veilleront à plus travailler cette compétence : fait de société de l'ère du numérique.
- c) Projet d'école en cours : 3 axes

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

- Axe 1 : parcours d'apprentissage pour l'acquisition du socle commun
 - Axe 2 : un environnement serein pour renforcer la confiance : relaxation à l'école, aménagement de la cour d'école, participation à l'agenda scolaire de la ligue contre le cancer
 - Axe 3 : école inclusive : développer des pratiques innovantes à la réussite de tous
 - d) Futur projet d'école : sera rédigé à la rentrée 2024 : action phare : cour résiliente sur le terrain à l'arrière de l'école maternelle : programme national « Notre école faisons-là ensemble » pourrait permettre l'obtention de fonds.
 - e) Bilan classe de découverte à Orbey du 20 au 24 mars :
53 élèves : prix de 345,46 euros par élève avec un reste à charge des parents de 151,20 euros ; participation de la mairie pour le bus pour 500 euros
 - f) Visite des inspecteurs généraux : observation pour rapport sur l'enseignement de l'expression écrite dans les écoles : classes M Horter et Mme Gwinner
 - g) Expo nappe phréatique : peu de créneaux disponibles et uniquement par groupe de 15 élèves
 - h) Sécurité routière : intervention pour les CM2 faite le 3 mars
 - i) Diverses activités à la maternelle
 - j) Animation tri des déchets
 - k) Téléthon
 - l) Natation : les cycles peuvent reprendre ; appel aux parents pour l'encadrement
- 4) Sécurité, hygiène et santé
- a) Exercice de sécurité
 - b) Harcèlement : plan pHARE (prévention du harcèlement à l'école) : les enseignants ont eu une formation
 - c) Protocole sanitaire : cadre sanitaire de l'année 2022-2023 est suspendu
 - d) Bilan médical : visites programmées
 - e) Sieste : il est décidé que l'école ne fournira plus les draps pour les siestes et ne s'occupera plus de leur lavage
- 5) Investissements
- a) Mobilier scolaire : des tables réglables (15 doubles et 2 simples) vont sûrement être achetées ; 30 chaises réglables ont été récupérées au collège par la commune ; l'école maternelle aimerait également commander du mobilier scolaire
 - b) Équipement informatique : Plan d'investissement transmis : par année civile et sur 4 ans : 2 ordinateurs portables i5 et une tour i3 ; suite à l'ouverture d'une nouvelle classe : un vidéoprojecteur et un ordinateur portable pour la classe de CE1 et un ordinateur portable pour la nouvelle classe. 2 imprimantes de classe également demandées.
- 6) Périscolaire
- Effectifs en constante progression, la barre des 100 élèves le midi est régulièrement dépassée.
Que faire ? Trouver de nouveaux locaux, limiter le nombre de places.
Ce point inquiète les membres du conseil municipal.
- 7) Kermesse/Fête de l'école
23 juin après la classe
- 8) Demande des parents
Nouveau fonctionnement concernant les draps de la sieste doit être revu.
Séances d'EPS trop souvent négligées au profit d'autres disciplines.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Le conseil d'école remercie la municipalité de son souci d'offrir aux élèves des locaux et un environnement adaptés au bien-être et aux apprentissages des élèves.

Commission de voirie :

M. Jean-Marie HAUMESSER convoque les membres de la commission à une réunion le vendredi 14 avril à 8h30 au 8 rue de Colmar.

Réunion Brigades Vertes du 12/04/2023

M. Jean-Marie HAUMESSER donne quelques éléments relatifs à la réunion à laquelle il a assisté ce jour concernant la modification des statuts.

La Brigade verte se réorganise en 13 postes. La commune de Muntzenheim est rattachée au poste de Colmar.

Les nouveaux statuts impliquent la désignation de 2 délégués par poste sans représentant des communes ce qui a révolté les élus. M. Jean-Marie HAUMESSER estime que les communes en tant que financeurs (à près de 60% du budget de fonctionnement de la Brigade Verte) doivent être représentés. Par ailleurs, il n'est pas opportun de changer les règles à mi-mandat.

13) Divers

Le camion « Pizza Sup'Herb » va être racheté par M. Minker Anthony. La tournée reprendra la première quinzaine de mai (à priori le 9).

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 15 mai à 20h.

M. Marc MISBACH constate que depuis la mise en service de la nouvelle STEP, l'eau de la Blind est plus claire et regorge de poissons.

M. Brigitte OBRECHT se désole de constater que les automobilistes conduisent toujours aussi vite dans le village.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21h38.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 12 AVRIL 2023**

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le Conseil Municipal du 12 avril 2023.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Etant rappelé qu'étaient présents les membres du Conseil Municipal :

Marc BOUCHÉ, Jean-Marie HAUMESSER, Christelle LEHRY, Marc MISBACH, Karin KEMPF, Brigitte OBRECHT, Manuel SCHULLER, Marc FRIEH, Elisabeth WOELFFLE, Sonia RITZENTHALER, Caroline WENDLING, Virginie KREMPP

Etaient excusés :

Serge BASS a donné procuration à Marc FRIEH

Yann DIBLING, a donné procuration à Jean-Marie HAUMESSER

Christophe ELCHINGER a donné procuration à Marc BOUCHÉ

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 (DEL-04-2023-01)
- 3) Informations du Maire
- 4) Compte administratif 2022 (DEL-04-2023-02)
- 5) Compte de gestion 2022 (DEL-04-2023-03)
- 6) Affectation du résultat 2022 (DEL-04-2023-04)
- 7) Subventions de fonctionnement 2023 (DEL-04-2023-05)
- 8) Vote des taux de fiscalité (DEL-04-2023-06)
- 9) Budget primitif 2023 (DEL-04-2023-07)
- 10) Contrat énergie territoire (DEL-04-2023-08)
- 11) Exercices de gestion de crise au profit des communes et des EPCI
- 12) Réunions et Commissions
- 13) Divers

Le Maire,
Marc Bouché

Le secrétaire de séance,
Virginie KREMPP